



E Supplicante
antiquité et actualité du droit d'asile

Conférence-débat

Mardi 25 janvier 2022 à partir de 13h
Bibliothèque universitaire, salle 5

Entrée libre sur présentation du passe sanitaire
Diffusion simultanée en visio-conférence
<https://univ-corse-fr.zoom.us/j/81185913976>

Suivie à 18h30 de la représentation du spectacle
Eschyle, E Supplicante, opera pulifonica
au Centre culturel universitaire

Responsables scientifiques :

Françoise GRAZIANI, Professeure émérite en littérature comparée (UMR CNRS 6240 LISA)
Anne-Marie LUCIANI, Professeure de droit privé et sciences criminelles (EMRJ UR 7311)

E Supplicante
antiquité et actualité du droit d'asile

Mardi 25 janvier 2022

En partenariat avec le Centre de Création Musicale Voce et à l'occasion de la représentation au Spaziu Natale Luciani de son interprétation en langue corse des Suppliantes d'Eschyle, l'Équipe Méditerranéenne d'Études Juridiques (EMRJ) et la Chaire Esprit méditerranéen Paul Valéry proposent une journée de réflexion sur la manière dont l'art et le droit s'entendent à garantir les fondements de la justice sociale.

L'impact du problème juridique posé par Eschyle se trouve en effet renforcé par cette interprétation "polyphonique" qui reconnecte les origines musicales de la tragédie grecque avec la fonction éthique et politique qu'elle avait dans l'antiquité.

Les Suppliantes d'Eschyle, la plus ancienne des tragédies grecques conservées, a pour sujet un vieux mythe réinterprété sur un fond de réalité géopolitique où se posait déjà un des problèmes de société les plus graves auxquels nous sommes confrontés aujourd'hui : la reconnaissance internationale du droit d'asile.

Les Danaïdes, qui ont fui l'Égypte où on veut les marier de force à leurs cousins, demandent asile au peuple d'Argos qui accepte de les protéger, au risque d'une guerre, parce qu'il estime leur requête juste et légitime. L'autel sacré où elles se réfugient est le symbole matérialisé du droit d'asile, que les sociétés archaïques rapportaient à une loi divine garantie par Zeus l'Hospitalier et fondée sur un principe d'hospitalité largement reconnu.

Dans cette Méditerranée ancienne qui fut le lieu des tragédies grecques et de nombreux échanges interculturels, il a longtemps existé un droit international qui posait l'accueil des réfugiés comme un principe de société fondateur et inaltérable.

C'est parce que ce principe commun est aujourd'hui menacé, sinon ouvertement renié, que des artistes ne cessent de réactualiser ces tragédies antiques qui avaient pour fonction de réveiller les consciences. Il est temps aussi de rappeler que les arts ne sont pas déconnectés du réel et que leur mode d'action symbolique, par récits et fictions mythiques, peut être aussi efficace que le droit pour préserver la cohésion sociale.

E Supplicante : antiquité et actualité du droit d'asile

13h-17h30. BU, salle 5

13h. Ouverture par André Giudicelli, Professeur de droit privé et sciences criminelles, Directeur de l'EMRJ UR 7311.

Introduction : Françoise Graziani, Professeure émérite en littérature comparée (UMR CNRS 6240 LISA) *La loi d'hospitalité : un principe de civilisation*

13h30-14h30. Table ronde animée par Anne-Marie Luciani et Françoise Graziani, avec Serge Lipszyc, Jérôme Casalonga et Toni Casalonga (CNCM VOCE)
E Supplicante : interpréter la tragédie antique ici et maintenant

15h. Michèle Gendreau-Massaloux, Conseillère du Secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences et Vice-Présidente du GID

Émouvoir pour faire justice, des Suppliantes au film "Marie-José vous attend à 16 heures"

À partir de motifs présents dans l'œuvre d'Eschyle – les arguments de la supplique, la question des langues, les preuves de l'assertion, les lois et le droit, la création d'une forme artistique –, on examinera la construction et les effets sensibles d'un film contemporain (2021) consacré au travail que conduit Marie-José Tubiana pour épauler les recours, devant la Cour Nationale du Droit d'Asile, contre les décisions de l'OFPRA touchant certains demandeurs d'asile arrivés du Darfour.

15h45. Liza Terrazoni, Sociologue (EMRJ UR 7311)

Des Danaïdes à la cour nationale du droit d'asile : un regard ethnographique

En tirant un fil entre passé et présent, des Danaïdes d'Eschyle à l'expérience du sociologue Smaïn Laacher comme assesseur à la Cour Nationale du Droit d'Asile, ma présentation voudrait discuter les principes et représentations contribuant à l'octroi du statut de réfugié, et la manière dont est appliquée la politique souveraine du droit d'asile. En s'attachant à un point de vue ethnographique, il s'agit de s'intéresser à la mise en récit des demandeurs d'asile, aux généalogies identitaires d'hier comme d'aujourd'hui, et à la réception de ces récits par les « souverains », autrement dit à l'intime conviction.

16h30. Anne Marie Luciani, Professeure de droit à l'Université de Corse (EMRJ UR 7311)

Penser l'hospitalité pour faire Droit, des Suppliantes aux textes fondamentaux sur le droit d'asile

La convention de Genève de 1951 puis le protocole de New-York de 1967 ont été adoptés dans le contexte très particulier des migrations d'après-guerre pour régir des déplacements de population dont on pensait qu'ils n'auraient plus lieu d'être une fois le conflit terminé. Ces textes ont été conçus pour des individus menacés en raison de leur action et ayant besoin d'une protection temporaire. Face à des déplacements de masse de populations souvent sans espoir de retour dans leur pays d'origine, le droit d'asile est à repenser. Confrontée à cette situation qu'elle a largement contribué à créer, l'Europe oublie la loi d'hospitalité et lui substitue des dispositifs de contrôle des migrations, véritables dénis d'une réalité inéluctable qui ne peuvent que devenir obsolètes sitôt adoptés. Réformer le droit d'asile est impossible si l'on oublie les fondements de l'hospitalité. La relecture des Suppliantes est plus que salutaire afin de renouer avec la raison.

17h15. Débat

18h30. SPAZIU NATALE LUCIANI / CCU
Eschyle, E Supplicante, opera pulifonica

Production : Centre National de Création Musicale VOCE

Adaptation : Serge Lipszyc et Jérôme Casalonga

Mise en scène : Serge Lipszyc

Distribution : Léa Antona, Federica Bocchini, Patrizia Bovi, Jérôme Casalonga,
Fanny Chatelain, Marie-Ange Geronimi, Serge Lipszyc, Christian Ruspini

La tragédie d'Eschyle pose un problème juridique qui est encore d'actualité : la nécessité d'instaurer un droit international fondé sur l'hospitalité et l'assistance aux personnes en danger pour garantir démocratiquement le statut de réfugié.

Cette interprétation "polyphonique" reconnecte les origines musicales de la tragédie grecque avec la fonction éthique et politique qu'avait la tragédie antique, qui était chantée et jouait sur le rapport entre plusieurs langues.

Le spectacle est bâti avec la volonté de rechercher un sens originel au chœur grec. Cinq femmes pour dire cinquante suppliantes, c'est cinq timbres vocaux pour dire avec des sensibilités différentes mais aussi avec force et conviction la question de la violence faite aux femmes. Cinq femmes qui interrogent l'exil, la fuite, l'hospitalité.